

Le 28 septembre 2011

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la 85^{ième} séance spéciale du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du Conseil de la MRC de Joliette, située au 632, rue De Lanaudière à Joliette, le mercredi **28 septembre 2011** sous la présidence de monsieur André Hénault.

Sont présents formant quorum :

- Monsieur André Auger, représentant de la MRC de Montcalm
- Monsieur François Desrochers, représentant de la MRC de Joliette
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet de la MRC de D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, représentant de la MRC de L'Assomption
- Monsieur André Hénault, président, préfet de la MRC de Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président, MRC Les Moulins
- Monsieur Gyslain Loyer, représentant MRC de Matawinie
- Monsieur Gaétan Morin, préfet de la MRC de Matawinie
- Monsieur Normand Pagé, substitut du préfet de la MRC Les Moulins

Sont également présentes :

Madame Tanya Grenier, directrice générale, CRTL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 17 août 2011
3. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 17 août 2011
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
 - 5.1 Déboursées
 - 5.2 Conciliation bancaire
 - 5.3 Liste des comptes à payer
6. Sujets spécifiques
 - 6.1 Circuits régionaux
 - 6.1.1 # 45 Joliette/Repentigny et # 55 Joliette/Montréal
 - 6.1.2 # 125 St-Donat-Chertsey/Montréal
 - 6.1.3 # 131-138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette
 - 6.2 Renouvellement de l'assurance responsabilité
 - 6.3 Prévisions budgétaires et quotes-parts pour l'année 2012 – Révisées
 - 6.4 Représentant des usagers du transport en commun
 - 6.5 Rapport statistiques au 31 juillet 2011
7. Transport adapté
8. Règlements
 - 8.1 Règlement no 18-05 – Circuit 35 – Saint-Lin-Laurentides/St-Jérôme
9. Avis de motion
10. Rapport du Président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes/Plaintes/Commentaires des usagers
13. Sujets divers
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-673-
09/2011

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Morin, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu à l'unanimité :

Le 28 septembre 2011

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 septembre 2011 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé en ajoutant les sujets suivants :

- 6.1.3 Demande à l'AMT – Disponibilité des quais au Terminus de Radisson
- 6.6 Grille tarifaire 2012
- 6.7 DIJITEC – Entente de services aux commerçants
- 7.1 Projet interconnexion entre les services de transport adapté

Annexe 1.0 – Projet d'ordre du jour

CA-674-09/2011

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 17 août 2011

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur François Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 17 août 2011, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.0 Procès-verbal du 17 août 2011

3. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 17 août 2011

À l'ordre du jour de la présente séance.

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période entre le 11 août 2011 et le 21 septembre 2011, portant la référence CRTL-CA2011-09, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 - Liste de correspondance CA2011-09

5. Bordereau des comptes

CA-675-09/2011

- 5.1 **CONSIDÉRANT** que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} juillet 2011 au 31 juillet 2011 totalisant la somme de 713 573.80.

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} août 2011 au 31 août 2011 totalisant la somme de 879 815.70 \$.

Annexe 5.1 – Déboursés de juillet et d'août 2011

Le 28 septembre 2011

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire pour les mois de juillet et d'août 2011.

Annexe 5.2 - Conciliations bancaires mai et juin 2011

CA-676-
09/2011

5.3 Liste des comptes à payer

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :

QUE soit et est acceptée, tel que présentée, la liste des comptes à payer en date du 28 septembre 2011 totalisant la somme de 1 621.31 \$ et que la directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à émettre les paiements correspondants.

Annexe 5.3 - Liste des comptes à payer

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Circuit # 45 Joliette/Repentigny et # 55 Joliette/Montréal

A) Circuit # 45 Joliette/Repentigny
État de situation

B) Circuit #55 Joliette/Montréal

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage sur le circuit # 55 est en progression considérable depuis janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le vendredi et le dimanche en soirée le service actuellement en vigueur ne permet pas de combler la demande ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de véhicules est nécessaire pour suivre la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le fait de doubler le départ # 12 de 16 h 15 à partir de Radisson et de doubler le départ # 43 de 17 h 50 à partir de Joliette permettraient de remédier au manque de place à bord des véhicules ;

CONSIDÉRANT QU'un tel ajout permettra d'optimiser le service offert à la clientèle, d'améliorer la sécurité à bord des véhicules et d'augmenter l'offre de service actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cet ajout de service est fixé au taux horaire prévu au contrat actuellement en vigueur avec le transporteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gyslain Loyer et résolu à l'unanimité :

CA-677-
09/2011

Le 28 septembre 2011

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la mise en place de services additionnels, soient l'ajout d'un véhicule sur le départ #12 du vendredi soir et l'ajout d'un véhicule sur le départ # 43 du dimanche soir, entrant en vigueur à compter du vendredi 30 septembre et du dimanche 2 octobre et cela jusqu'au 31 décembre 2011.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Groupe Orléans et aux MRC de Joliette et de L'Assomption.

6.1.2 Circuit # 125 St-Donat-Chertsey/Montréal
État de situation

CA-678-
09/2011

6.1.3 Demande à l'AMT – Disponibilité des quais au Terminus de Radisson

CONSIDÉRANT QUE le terminus de Radisson est l'un des principaux points d'embarquement et de débarquement pour le Conseil régional de transport de Lanaudière et pour les MRC de L'Assomption et de Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion et la planification du terminus de Radisson relève des compétences de l'Agence métropolitaine de transport ;

CONSIDÉRANT QUE différents organismes de transport doivent se partager les disponibilités aux quais du terminus de Radisson ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des organismes de transport font face à une augmentation considérable de l'achalandage et qu'ils doivent prévoir l'offre de service en fonction de cette progression ;

CONSIDÉRANT QUE les disponibilités actuelles des quais sont très restreintes et limitent considérablement les alternatives d'embarquement et de débarquement aux différents quais du terminus de Radisson et par ce fait-même, réduit les possibilités d'augmentation de l'offre de service à destination ou en partance de Montréal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Morin, appuyé par monsieur André Auger et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière demande à l'Agence métropolitaine de transport de procéder aux aménagements et à la réorganisation

Le 28 septembre 2011

nécessaires afin d'augmenter les disponibilités aux quais du terminus de Radisson.

QUE le CRTL demande à l'AMT de lui fournir ses prévisions d'aménagements à court terme pour le terminus de Radisson.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Agence métropolitaine de transport.

6.1.4 Circuit # 131-138 Berthierville/Lavaltrie/ Joliette

État de situation

CA-679-
09/2011

6.2 Renouvellement de l'assurance responsabilité

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler pour un terme d'un an la police d'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants;

CONSIDÉRANT QUE la firme Antonio Barette & Fils inc. accepte de renouveler la protection de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants aux mêmes termes et conditions que l'an dernier, soit pour un montant de 2 995 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur André Auger et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants soit renouvelée pour un terme d'un an aux mêmes termes et conditions que l'an dernier.

6.3 Prévisions budgétaires et quotes-parts pour l'année 2012 - Révisées

Dépôt des prévisions budgétaires et quotes-parts 2012 - Révisées

Discussions

Annexe 6.3 – Prévisions budgétaires et quotes-parts 2012 - Révisées

CA-680-
09/2011

6.4 Représentant des usagers du transport en commun

Dépôt de la lettre acheminée à monsieur Evans Blanc.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Evans Blanc n'a pas siégé à une séance du conseil d'administration du CRTL depuis le 20 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT la lettre adressée à monsieur Blanc en date du 6 septembre 2011 ;

Le 28 septembre 2011

CONSIDÉRANT QUE monsieur Blanc a communiqué verbalement son retrait du conseil d'administration du CRTL au président du CRTL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE monsieur Evans Blanc ne soit plus désigné à titre de représentant des usagers en transport en commun au sein du conseil d'administration du CRTL.

QUE lors d'une séance ultérieure une nouvelle personne soit désignée à titre de représentant des usagers en transport en commun au sein du conseil d'administration du CRTL.

Annexe 6.4 – Lettre adressée au représentant des usagers du transport en commun

6.5 Rapport statistiques au 31 juillet 2011-09-22

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 juillet 2011.

Annexe 6.5 – Rapport statistiques au 31 juillet 2011

6.6 Grille tarifaire 2012

Il est convenu de réaliser une proposition de grille tarifaire 2012 en y incluant une indexation des prix de 3,25 %. Cette proposition sera déposée aux membres pour adoption, lors d'une séance ultérieure.

6.7 A) Poséidon Solution – Entente de services aux commerçants

CONSIDÉRANT QUE le CRTL possède un appareil qui permet d'utiliser le service Interac au terminus de Joliette ;

CONSIDÉRANT QUE cet appareil est désuet et nécessite d'être changer pour un modèle conforme aux nouvelles normes de sécurité en vigueur soit un appareil qui inclut le système à puce ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Poséidon Solution offre la possibilité au CRTL d'acquérir un nouvel équipement pour la somme de 500 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gaétan Morin et résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale / secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer l'entente de service aux commerçants avec la

CA-681-09/2011

Le 28 septembre 2011

firme Poséidon Solution et que le CRTL acquiert le nouvel équipement au coût de 500 \$, taxes en sus.

B) DIJITEC – Frais de services

CA-682-
09/2011

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-270-11/2007 du Conseil régional de transport autorisant la facturation aux clients de frais de 0,50 \$ par transaction Interac ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs usagers ont mentionné leur désaccord et mécontentement à l'égard d'une telle pratique ;

CONSIDÉRANT QU'une surcharge est facturée au CRTL par le fournisseur du service à chaque transaction qui implique des montants de frais supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'une telle pratique versus les revenus engendrés n'est pas bénéfique pour le CRTL.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gaétan Morin et résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL ne facture plus les frais supplémentaires de 0,50 \$ par transaction Interac.

7. Transport adapté

7.1 Projet interconnexion entre les services de transport adapté

Discussion

8. Règlement

CA-683-
09/2011

8.1 Règlement no 18-05 – Circuit 35 – Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme

Règlement modifiant l'article 3 du règlement no 18, tel que déjà modifié par les règlements numéros 18-01, 18-02, 18-03 et 18-04, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC de Montcalm – Circuit numéro 35 Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme

CONSIDÉRANT le décret 1007-2002 du 28 août 2002 constituant le Conseil Régional de Transport de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de transport de Lanaudière a pour mission d'organiser, de maintenir et d'améliorer le service de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière peut établir par règlement le service régional de transport collectif de personnes qu'il entend organiser en vertu des dispositions contenues à l'article 11 de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q.

Le 28 septembre 2011

chapitre C-60.1);

CONSIDÉRANT l'adoption, le 10 décembre 2002 du règlement no. 2 – Règlement concernant l'organisation d'un service de transport collectif de personnes;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 18 a été modifié par les règlements numéros 18-01, 18-02, 18-03 et 18-04;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière, suite à une demande de la MRC de Montcalm, désire modifier le trajet et l'horaire du circuit numéro 35 Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL passera à porte fermée sur le territoire du Conseil intermunicipal de transport Laurentides à l'exception des arrêts déjà autorisés;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance régulière du Conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue le 17 août 2011;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur André Auger, appuyé par monsieur François Desrochers et résolut unanimement :

QUE le règlement numéro 18-05 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2- TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement portera le titre de « Règlement modifiant l'article 3 du règlement no 18, tel que déjà modifié par les règlements numéros 18-01, 18-02, 18-03 et 18-04, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC de Montcalm – Circuit numéro 35 Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme ».

ARTICLE 3 - DESCRIPTION

Le présent règlement modifie l'article 3 du règlement numéro 18 afin de modifier le trajet et l'horaire du circuit 35 Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme, tel que montré à l'annexe «A» jointe au présent projet de règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

9. Avis de motion

Aucun

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil d'administration.

Le 28 septembre 2011

11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

12. Requêtes des usagers

Dépôt du registre des *plaintes, commentaires et requêtes* compilés par le CRTL couvrant la période entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2011.

Annexe 12.0 Requêtes/Plaintes/Commentaires juillet et août 2011

13. Sujets divers

Aucun

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Conseil d'administration, le 19 octobre 2011, MRC de D'Autray, 9 h

Levée de la présente séance

CA-684
09/2011

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance spéciale du 28 septembre 2011 soit et est levée.

André Hénault
Président

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière